



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Emploi et activite

Question écrite n° 18664

### Texte de la question

M. Andre Berthol appelle l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de la defense, sur les intentions du Plan de proposer au Premier ministre, dans le cadre de la reorganisation des industries d'armement, l'abandon du char Leclerc, sous pretexte que ce projet est juge trop ambitieux. Il lui rappelle que l'AMX Leclerc est un formidable programme qui a mobilise les energies de nombreuses entreprises nationales et privees et que du coup sa survie et le maintien du plan de charges les preoccupent au plus haut point. En effet, un arret brutal de la production de ce blinde aurait des consequences socio-economiques desastreuses : suppressions d'emplois, perte d'un savoir-faire, disparition d'une technologie, remise en cause de notre force de dissuasion. Il souhaiterait donc etre informe des intentions du Gouvernement a cet egard et, dans l'hypothese d'un abandon du char AMX Leclerc, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles en seront les consequences pour le corps blinde mecanise.

### Texte de la réponse

La loi no 94-507 du 23 juin 1994 relative a la programmation militaire pour les annees 1995 a 2 000 prevoit la commande de 264 chars Leclerc de combat en plus des 178 unites deja lancees ou en cours de commande. Cette loi a pu maintenir la cadence de 44 chars commandes chaque annee, a laquelle s'ajouteront, entre 1996 et 1999, plus de 80 chars par an destines aux Emirats arabes unis et une serie de pres de 50 chars de depannage. Pour 1995, la loi de finances, en cours d'examen au Parlement, dote ce programme de 1 851,5 MF d'autorisations de programme et de 1 966,4 MF de credits de paiement ; ceci permettra de respecter les objectifs de la loi de programmation militaire. Compte tenu de l'importance que revet ce programme pour l'equipement de nos forces, il n'est pas envisage d'en arreter la fabrication.

### Données clés

**Auteur :** [M. Berthol André](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 18664

**Rubrique :** Armement

**Ministère interrogé :** défense

**Ministère attributaire :** défense

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 3 octobre 1994, page 4844

**Réponse publiée le :** 21 novembre 1994, page 5770